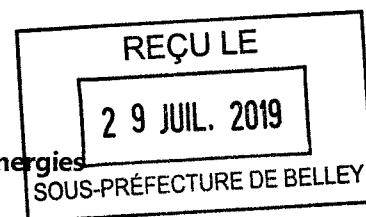


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET : Avenant Prêt Relais n° 08710462 Banque Populaire – Régie des Energies

Séance du 24 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

Ms. ALLANDRIEU Bernard, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy,
Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, BOURDONCLE Annie, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, MACHON Annie, MARTINE Christine, PALAZZI-ZANI Nelly (arrivée à 19h59), ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés :

Ms. ALLARD Cyrille (pouvoir à CORTINOVIS Bernard), DUSSUYER Régis (pouvoir à DRHOUIIN Jacques), JARASSIER Hervé (pouvoir à Jean-Michel CYVOCT), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à ARGENTI Bernard),
Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à CHATEAU Marie-Luce), CARRARA Carole (pouvoir à FERRARI Jean), GRITTI Delphine (pouvoir à GENOD Patrick), LETRAY Marie-Odile (pouvoir à PIFFADY Philippe), LIEVIN Karine (pouvoir à BERTHET Claire), MASNADA Isabelle (pouvoir à ROSIER Nicole), PETIT Odile (pouvoir à EMIN Philippe),

Membres absents :

Ms. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe, Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, CHENET Valérie, JOLY Fabienne, ROTARU Maria, SAUQUET Marlène, TREUVELOT Catherine,

Secrétaire de séance : TRAINI Marie

Soit : 34 présents, 11 pouvoirs.

Vu la délibération du Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes n°2015-97 du 29 septembre 2015 par laquelle était souscrit à la Banque Populaire un prêt relais n°08710462 de 174 000 euros pour la régie des Energies.

Vu la délibération du Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes n°2016-69 du 28 juillet 2016 précisant les modalités du plan de redressement de la régie des Energies avec un moratoire de 3 ans se terminant au 31 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes n°2016-124 du 28 novembre 2016 acceptant l'avenant au prêt relais n°08710462 de 174 000 euros qui prolongeait la durée du prêt de 24 mois et portait l'échéance finale au 23 novembre 2019.

Suite au comité de pilotage du 22 mai 2019, l'ensemble des établissements bancaires qui financent notre régie avaient convenu qu'une restructuration de l'ensemble de la dette avec étalement de la durée devra s'envisager pour organiser la sortie du moratoire, puisque la régie n'est pas en capacité de rembourser dans les délais.

Considérant l'email de M POULETTY Responsable Pôle Collectivités Locales de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté du 11 juillet 2019,

La Banque Populaire propose un avenant pour allonger la durée du prêt de 38 jours.

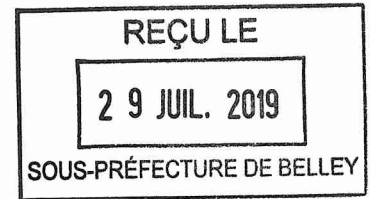
Caractéristiques actuelles du prêt 08710462

- Capital restant dû : 174 000,00 €
- Date de la dernière échéance : 23/11/2019
- Taux d'intérêt : 1,50 %
- Périodicité : trimestrielle

Modifications des caractéristiques AVENANT au contrat 08710462

- Capital restant dû : 174 000,00 €
- Date de la dernière échéance : 01/01/2020

Les autres conditions du prêt ne sont pas modifiées.



La commune de HAUTEVILLE LOMPNES décide que le remboursement du présent emprunt contracté auprès de la Banque Populaire s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **CONFIRME** Monsieur le Maire dans son mandat de signature de toute la documentation contractuelle relative au contrat de prêt précité ainsi que de ceux à intervenir avec les autres banques dans le cadre du moratoire de redressement de la Régie des Energies.
- **DECIDE** que le remboursement du présent emprunt contracté auprès de la Banque Populaire s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

